



Déclaration préalable à la CAPL n° 2 du 29/09/2010

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué les élus syndicaux pour la CAPL n°2 des recours en notation catégorie B ce jour mercredi 29 septembre 2010.

La tenue de cette CAP initialement prévue le 23 septembre sur un seul après-midi a été difficile à organiser. Les élus, tous syndicats confondus, ne pouvaient en effet pas siéger un jour de grève nationale, vous l'avez compris. Une nouvelle date a donc été proposée par l'Administration en catastrophe et nous sommes présents, malgré nos obligations et pour certains, la fatigue d'un voyage de plusieurs heures.

Ce calendrier bousculé amène quelques remarques :

- est-ce du jour au lendemain que vous avez eu connaissance du nombre total de recours CP, C1 et C2 atteignant le chiffre inquiétant de 31 ? Raison pour laquelle nous ne traiterons aujourd'hui que les C1 et C2 et les CP le 13 octobre ? Raison pour laquelle vous nous réunissez en plénière cet après-midi du 28 septembre ? Une CAP sur 3 jours, ne trouvez-vous pas cela laborieux pour tout le monde ?
- Loin de nous l'idée d'incriminer vos services débordés ; cependant, comme pour la CAP n°3, nous avons reçu les dossiers bien trop tard et nous estimons qu'une demi-journée octroyée pour travailler l'ensemble des recours est insuffisant. Certes vous avez répondu positivement à notre demande de pouvoir consulter les documents toute une journée. Mais il faudrait que ce délai soit prévu systématiquement et compté dans nos droits syndicaux.
- La CGT tient ainsi à rappeler que nous n'avons jamais demandé à être organisés en interrégion : connaître les agents faisant un recours en notation est beaucoup plus difficile pour les élus maintenant et cela nécessite du temps pour pouvoir défendre correctement les collègues.

Que ce travail soit respecté par l' Administration en offrant les conditions nécessaires aux élus (renforcer vos services au moment des CAP, par exemple) ! Surtout qu'il apparaîtrait que certains de nos frais ne seraient plus remboursés ?

- Enfin, après ces remarques sur la forme, il faudra vous interroger, Monsieur le Président, sur le nombre exponentiel de recours en notation que nous avons à traiter aujourd'hui. 31 dossiers pour la catégorie B? Quel constat cela amène t' il ? Les agents ne viennent pas tout d'un coup de découvrir ce droit fondamental du fonctionnaire ? Certainement pas. On en revient donc toujours aux mêmes évidences : la notation ne favorise que les agents bien placés et bien élevés au détriment de ceux qui tentent d'avancer et ont encore une certaine idée du Service Public. L'administration ne cherche pas à évaluer les véritables qualités professionnelles de ses agents et les considère toujours comme des gamins irresponsables. En cela, elle agit comme l' Etat avec les français, et on voit le résultat dans notre société actuelle.

Alors Monsieur le Président, comme chaque année au moment des CAP, la CGT vous demande de respecter – et faire respecter par vos notateurs- le seul principe qui vaille : la linéarité de carrière dans chaque corps et chaque grade avec avancement aux conditions statutaires.

Les élus CGT